

DU SAVOIR D'USAGE AU MÉTIER DE CITOYEN ?

Yves Sintomer

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « [Raisons politiques](#) »

2008/3 n° 31 | pages 115 à 133

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724631227

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2008-3-page-115.htm>

Pour citer cet article :

Yves Sintomer, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*
2008/3 (n° 31), p. 115-133.
DOI 10.3917/rai.031.0115

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RAI&ID_NUMPUBLIE=RAI_031&ID_ARTICLE=RAI_031_0115

Du savoir d'usage au métier de citoyen ?

par Yves SINTOMER

| Presses de Sciences Po | Raisons politiques

2008/03 - n° 31

ISSN en cours | ISBN 9782724631227 | pages 115 à 133

Pour citer cet article :

– Sintomer Y., Du savoir d'usage au métier de citoyen ?, Raisons politiques 2008/03, n° 31, p. 115-133.

Distribution électronique Cairn pour les Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

YVES SINTOMER

Du savoir d'usage au métier de citoyen ?

DANS LES DÉMARCHES PARTICIPATIVES CONTEMPORAINES, des expressions comme « savoir citoyen », « savoir ordinaire » ou « savoir d'usage » sont aujourd'hui utilisées de façon inflationniste par les responsables politiques, par les associatifs ainsi que par les tiers (fondations, universitaires, bureaux d'étude...) ¹. Nous voudrions ici clarifier analytiquement ce que recouvrent ces expressions, analyser les enjeux politiques de cet appui revendiqué sur une forme spécifique de savoir et nous demander ce que cette discussion apporte à l'opposition classique entre théories élitistes et théories « participationnistes » de la démocratie, telle que la résumant bien deux citations de John Dewey et Joseph Schumpeter, écrites respectivement dans les années 1920 et 1940. Le premier faisait l'éloge de l'apport épistémologique de la participation et écrivait :

C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier [...] Une classe d'experts est inévitablement si éloignée de l'intérêt commun qu'elle devient nécessairement une classe avec des intérêts particuliers et un

1. Cet article reprend une intervention à la journée d'étude du CIERA « Y a-t-il un "savoir citoyen" mobilisable dans la démocratie participative ? », Paris, 27 février 2006.

savoir privé – ce qui, sur des matières qui concernent la société, revient à un non-savoir².

Le second lui répondait indirectement en regardant d'un œil radicalement sceptique le « savoir citoyen » :

Le citoyen typique tombe à un niveau inférieur de performance mentale dès qu'il entre dans le champ politique. Il argumente et analyse d'une façon qu'il reconnaîtrait immédiatement comme infantile dans la sphère de ses intérêts réels. Il redevient un primitif. Sa pensée devient associative et affective³.

Nous ne répondrons pas à ces questions successivement, mais les aborderons simultanément tout au long des trois parties, qui correspondent aux trois ensembles de « savoirs » mobilisables dans les démarches participatives : la raison ordinaire, l'expertise citoyenne et le savoir politique.

La raison ordinaire

Dans une première problématique, la notion de « savoir citoyen » et les termes équivalents renvoient à l'idée d'une raison ordinaire, accessible à tout un chacun. Deux variantes peuvent alors être distinguées, qui désignent des dynamiques assez différentes quant à la justification de la participation citoyenne aux processus de prise de décision. Le « savoir d'usage », celui que la citation de John Dewey permet de constituer en un véritable paradigme, est la notion la plus mobilisée. Elle est défendue dans des optiques auto-gestionnaires, mais elle a aussi depuis quelques années été fortement valorisée dans la foulée des réformes s'inscrivant dans l'esprit du *New Public Management*. Celui-ci procède à des transformations qui suivent une logique marchande, à des modifications internes du fonctionnement de l'administration et à une modification des rapports que celle-ci entretient avec ses usagers-clients, désormais admis dans le cercle des *stake-holders*. L'intégration du savoir d'usage est une ressource capitale et elle soutient un argument très fort pour

2. John Dewey, *The Public and Its Problems* (1927), Athens, Swallow Press/Ohio University Press Books, 1954, p. 207 (notre traduction).

3. Joseph A. Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, Londres/New York, Harper & Row, 1946, p. 262 (notre traduction).

la participation, parfois concédé par les théories élitistes. Dans la vision néolibérale classique, défendue par exemple dans la lignée de Friedrich Hayek, chacun connaît ses intérêts comme usager. Prendre connaissance de ce savoir permet d'adapter et d'améliorer l'offre des politiques publiques afin qu'elle corresponde davantage aux besoins de ceux auxquels elle s'adresse. Enquêtes de satisfaction ou panels d'usagers sont de ce point de vue des instruments précieux, importés des techniques de marketing privé. Dans une vision plus communicationnelle, une délibération est nécessaire pour que des multiples besoins exprimés sorte un savoir exploitable : le dialogue entre les techniciens et les personnes concernées (locataires, habitants...) ou leurs délégués, par exemple dans des conseils de quartier, permet à travers une discussion publique une clarification progressive des besoins à travers l'émergence d'un savoir partagé entre citoyens, et entre citoyens et experts.

L'appui sur le savoir d'usage s'inscrit dans le paradigme de la proximité, entendu dans un triple sens. Proximité géographique tout d'abord, car le savoir d'usage est d'abord local ou micro-sectoriel. La participation va à ce niveau de pair avec des services publics plus accessibles, par exemple grâce à l'ouverture d'antennes de quartier ou la généralisation des démarches par Internet. Le local est alors le cœur et le tremplin de la démocratie en général, une idée déjà présente chez John Dewey qui écrivait : « La démocratie doit commencer à la maison, et sa maison c'est la communauté de voisinage⁴ ». La proximité est également celle de la communication entre décideurs et usagers, telle que la portent l'« élu de terrain » ou le technicien qui gère « en contact avec le terrain » plutôt qu'enfermé dans son bureau. Le savoir d'usage enrichit alors le savoir technique, comme l'avance la seconde partie de la citation initiale de John Dewey. Enfin, la proximité prend parfois le sens d'une ressemblance sociologique entre décideurs et administrés. L'argument est bien résumé par l'ancien Président Jacques Chirac dans le débat sur la parité lorsqu'il avance que la représentation des Français doit être « à l'image de la France⁵ ». Il s'agit là d'une vieille idée, évoquée notamment dans le mouvement ouvrier au milieu du 19^e siècle lorsqu'il discutait de candidatures ouvrières aux élections : l'« ouvrier connaît ses besoins et ses ressources. Qui peut nous

4. J. Dewey, *The Public and Its Problems*, *op. cit.*, p. 213 (notre traduction).

5. Cité par Marie-Jo Zimmermann, compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale sur la parité, 3^e séance du 15 décembre 1998.

renseigner mieux que lui sur ce qui lui est nécessaire et ce qu'il veut ? Les gens haut placés s'imaginent que seuls ils ont le pouvoir de guérir les plaies sociales et que seuls ils en possèdent la science nécessaire, mais à la moindre application qu'ils en font, ils parviennent juste à mettre l'emplâtre à côté du mal⁶. » Cette perspective radicalise le paradigme de Dewey en avançant que pour bien savoir ce que sait le peuple et la façon dont il convient de remédier à ses problèmes, il faut lui ressembler – l'argument pouvant être repris avec d'autres groupes, comme les femmes⁷.

Du même coup, le savoir d'usage tend à enfermer la participation dans la proximité ou le sectoriel, ce qui permet aux théories élitistes de l'intégrer, Joseph Schumpeter concédant par exemple que le raisonnement des citoyens peut dans les affaires locales se hisser jusqu'à la sphère publique⁸. Cela ne retranche rien à son argumentation de fond : dès que l'on quitte le proche pour des questions plus globales, il serait ridicule de compter sur lui. C'est pourquoi les citoyens, qui sont généralement raisonnables dans leur métier ou dans leurs affaires quotidiennes et, par extension, dans celles qui les concernent directement en tant qu'usagers, perdent tout sens pratique dès qu'il s'agit de questions générales (et Joseph Schumpeter de citer les questions de politique macro-économique ou les affaires extérieures). En la matière, la devise élitiste reformulée dans une rhétorique républicaine pourrait être : « On ne gouverne bien que de loin, mais on n'administre bien que de près [car] dans une bonne gestion démocratique, la distance permet d'éviter de confondre l'expression des intérêts particuliers avec l'intérêt général et de ne pas céder aux pressions conjoncturelles⁹. » Les thèses participationnistes qui s'appuient exclusivement ou essentiellement sur le savoir d'usage peinent à répondre à cette critique.

Cependant, dans d'autres dispositifs participatifs, ce n'est pas principalement dans sa dimension d'usage que la raison ordinaire des citoyens est convoquée et ces derniers se voient demander

6. Cité in Pierre Rosanvallon, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Gallimard, Paris, 1998, p. 84.

7. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.

8. J. Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*, *op. cit.*, p. 260.

9. Jean Espilondo, député socialiste, compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale sur la démocratie de proximité lors de la 2^e séance du 14 juin 2001.

d'exercer leur « bon sens ». Le terme renvoie à une faculté ordinaire de jugement, à la « capacité de bien juger, sans passion, en présence de problèmes qui ne peuvent être résolus par un raisonnement scientifique¹⁰ ». Il est proche du « sens commun », c'est-à-dire d'une « manière de juger, d'agir commune à tous les hommes¹¹ », mais sans le côté péjoratif parfois attribué à ce dernier terme lorsqu'il est utilisé comme synonyme de « prénotions » qu'il conviendrait de dépasser. Ce savoir non systématique et tendanciellement non intéressé (« juger sans passion ») est typiquement mobilisé dans les jurys d'assises. Certes, au lendemain des révolutions démocratiques modernes, ceux-ci impliquaient une dimension de savoir d'usage à travers la proximité sociale qu'impliquait le jugement par les pairs : c'est parce qu'ils connaissaient le contexte de l'action que les jurés pouvaient trancher de façon juste, et ce n'est que plus tard que cette proximité sociale entre accusé et jurés a de façon croissante été mise en question¹². Cependant, ce « savoir social » n'est en tout état de cause pertinent que parce qu'il s'articule à une capacité de raisonnement ordinaire. C'est celle-ci qui est décisive : le jugement des jurés ne se fonde pas sur une compétence technique particulière mais sur l'exercice de leur raison subjective. Hegel synthétise avec rigueur ce qui fut au cœur du raisonnement des législateurs progressistes de l'époque. Son idée fondamentale est qu'une partie au moins du jugement pénal, « la connaissance du cas dans sa singularité immédiate », constitue « une connaissance qui est à la portée de tout homme cultivé ». Elle est donc accessible aux profanes, ou au moins aux plus qualifiés d'entre eux. Portant sur des particularités, reposant moins sur des preuves logiques rigoureuses que sur « la conviction subjective et la conscience », la décision que représente la qualification de l'acte et le constat du fait ne relève pas de l'universalité¹³. Elle se différencie du jugement qui applique la loi au fait particulier, mais plus encore du droit en soi, qui relève quant à lui de l'universel.

10. *Le petit Robert*, Paris, Dictionnaire Le Robert, année 2007.

11. *Ibid.*

12. Georg Wilhelm Friedrich Hegel, (1975), *La société civile bourgeoise. Cours du semestre d'hiver 1818-1819, Droit naturel et droit politique*, § 111, présentation et trad. de Jean-Pierre Lefebvre, avec la collab. de Michèle Jalley, Béatrice Avakyan-Ryng et Marie-Thérèse Aoudäi, Paris, Maspéro, 1975 ; Jeffrey Abramson, *We The Jury. The Jury System and the Ideal of Democracy*, Cambridge/Londres, Harvard University Press, 2003 (3^e éd.).

13. Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Principes de la philosophie du droit* (1821), trad. de l'all. par Robert Derathé, Paris, Vrin, 1986, §227.

Dans la sphère politique, ce sens commun est typiquement mobilisé dans les jurys citoyens et dans les conférences de consensus où des citoyens ordinaires sont amenés à donner un avis (voire, dans certains cas, à prendre des décisions) sur des questions sur lesquelles ils ne sont pas forcément concernés directement. Le recours au tirage au sort est dans cette perspective un garant privilégié de l'impartialité du jugement des jurés¹⁴. Il peut même être conçu comme une alternative aux associations : la participation des « citoyens ordinaires » peut alors être une arme contre la société civile organisée, soupçonnée d'être porteuse d'intérêts particuliers. Aussi l'esprit de tels dispositifs peut-il s'écarter fortement du savoir d'usage voire, dans certaines versions, s'opposer à lui.

Pour se déployer, le bon sens nécessite une information suffisante, des débats contradictoires (ou au moins pluralistes) permettant l'échange d'arguments et des moments d'introspection personnelle (où chacun se décide « en son âme et conscience »). Il est donc étroitement lié à la délibération, qui permet de créer une opinion éclairée. Cependant, celle-ci peut être conçue comme fondamentalement communicationnelle et dialogique, comme c'est le cas dans les problématiques inspirées de Jürgen Habermas, ou, au contraire, comme plus ou moins monologique, sur les traces de John Rawls et plus encore de Jean-Jacques Rousseau qui écrivait qu'il importe « pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque Citoyen n'opine que d'après lui¹⁵. »

Sans ce bon sens, la notion même de démocratie, l'idée que tous ont le droit de participer à la définition des affaires communes, ne serait-ce qu'à travers le vote de représentants, serait vide de sens. Une ambiguïté plane cependant sur cette notion : le bon sens est-il une faculté appartenant à l'ensemble des individus où faut-il une certaine culture pour que cette capacité puisse pleinement se déployer ? Si tous les humains sont normalement doués de bon sens, certains n'en ont-ils pas plus que d'autres ? L'article six de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce par exemple que « tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, *selon leur capacité*, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

14. Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, *op. cit.*

15. Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, III, *Le contrat social*, II, 3, Paris, Gallimard, 1964.

Or, le raisonnement « capacitaire » fut employé longtemps pour priver du droit de vote et pour exclure des jurés d'assises les pauvres et les femmes¹⁶. Aujourd'hui, le bon sens est inégalement reconnu dans les réunions publiques et les citoyens munis d'un capital culturel supérieur ou simplement habitués à parler la langue qui convient à de telles instances sont plus à même de se faire entendre que les autres car ils maîtrisent mieux les règles de la « grammaire de la discussion publique »¹⁷. Généralement, la parole des jeunes, des membres des couches populaires et des populations issues de l'immigration bénéficie d'une légitimité assez faible et ces personnes tendent à s'exprimer moins souvent que d'autres.

Malgré ces écarts, le recours croissant au « bon sens » s'inscrit dans une dynamique symbolique plus vaste d'égalisation des statuts, au sens que Tocqueville donnait à ce terme : non pas une réduction des inégalités de fait, en particulier socio-économiques, mais une égalisation symbolique qui tend à donner à tous les citoyens une égale dignité de principe¹⁸.

L'expertise citoyenne

Le « savoir citoyen » ne se réduit pas à ces formes de raison ordinaire. Dans la rhétorique participative revient parfois l'expression d'« expertise d'usage » : il s'agirait de reconnaître aux citoyens un statut d'« experts de leur quotidien ». Le terme joue sur le sens originel du mot, qui vient du latin. L'adjectif « expert » y signifie « rendu habile par l'expérience¹⁹ », « qui a, par l'expérience, acquis une grande habileté²⁰ ». Cependant, le mot a évolué historiquement avec la division croissante du travail et la montée des sciences expérimentales : il a de plus en plus renvoyé à un savoir technique qui va au-delà de la simple expérience et des savoirs pratiques par son caractère systématique et son recours à des notions abstraites. Le

16. Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, *op. cit.*

17. Daniel Cefaï et Danny Trom (dir.) *Les formes de l'action collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

18. Un tour d'horizon plus systématique devrait distinguer une troisième forme de savoir ordinaire, celle du sens pratique manuel, largement mobilisée dans l'engagement bénévole, de la fête de quartier à la construction de petits équipements en passant par les associations de loisirs.

19. Jacques Trenel, *Lexique français-latin*, Paris, Belin, 1985.

20. *Le petit Robert*, *op. cit.*

substantif, qui date du 16^e siècle, a surtout pris cette seconde connotation : l'expert est désormais « une personne choisie pour ses connaissances techniques et chargée de faire des examens, des constatations, des évaluations à propos d'un fait, d'un sujet précis », ou « un spécialiste chargé de résoudre un problème technique²¹ ». L'expert s'oppose en cela au non-spécialiste, à celui dont le savoir n'est pas systématisé du point de vue technique, au « profane », c'est-à-dire à celui « qui n'est pas initié à un art, une science, une technique, un mode de vie²² ». Comme nous venons de le voir, c'est précisément en tant que non-spécialistes que les citoyens « ordinaires » sont le plus souvent appelés à participer, leur savoir d'usage non formalisé ou leur bon sens étant censé compléter un savoir technique qui serait inadéquat s'il était isolé²³. Cette participation des profanes s'est inscrite à l'encontre de la division croissante du travail, qui tend à cantonner le savoir non spécialisé dans des marges de plus en plus réduites. Cependant, certains types d'« expertise citoyenne » impliquant un savoir systématisé et technique peuvent également être mobilisés dans les processus participatifs.

Un « savoir professionnel diffus » s'y rencontre en effet de plus en plus : les citoyens qui viennent en tant qu'habitants sont aussi, par ailleurs, des travailleurs dotés d'un savoir professionnel qu'ils peuvent réinvestir à l'occasion au dehors de leur travail²⁴. Ce savoir peut être mobilisé aussi bien dans l'association à la prise de décision que dans la réalisation des projets adoptés. Il se rencontre dans des figures typiques telles que l'architecte qui conteste un projet d'urbanisme, le travailleur social qui discute des politiques publiques envers les jeunes ou les immigrés, ou l'enseignant qui vient en tant que parent d'élève au conseil de classe de l'école de ses enfants. Cette forme de savoir tend à croître avec le développement de l'instruction et d'une « société de la connaissance », et sa mobilisation va d'ailleurs de pair avec le rôle important que jouent les couches moyennes intellectuelles portées par la modernité dans les nouveaux

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. Anja Röcke, *Losverfahren und Demokratie*, LIT, Münster, 2005.

24. Ce savoir professionnel constituait un ressort fondamental des problématiques de contrôle ouvrier et d'autogestion dans l'entreprise, dont il faudrait développer systématiquement les implications pour compléter la présente typologie, centrée sur des développements plus récents.

mouvements sociaux. Tendanciellement, le niveau d'éducation des citoyens s'élève et leur capital culturel et technique n'est, en moyenne, plus inférieur à celui des élus (ou l'est nettement moins). Au 19^e siècle, la distance était de ce point de vue beaucoup plus grande ; Henry Rey a émis l'hypothèse que cette évolution contribuait à la perte de légitimité du système représentatif. Il est fréquent que certains des participants soient d'un point de vue technique tout aussi compétents que les responsables officiels. Il est peu probable que cette tendance s'inverse et elle contribuera au brouillage de la division classique du travail entre représentants et représentés. Ce savoir professionnel diffus est cependant inégalement réparti et valorisé : le savoir professionnel manuel est d'un poids bien moindre que celui des intellectuels, *a fortiori* dès que les problèmes discutés sont généraux. Les réunions participatives ont une dynamique assez différente lorsqu'elles se tiennent dans les quartiers populaires et dans les quartiers aisés. Le pouvoir d'intervention des individus venant des classes intellectuelles est, du point de vue du savoir professionnel diffus, bien supérieur à celui des classes populaires, et cela se sent particulièrement dans les quartiers mixtes.

L'« expertise par délégation » correspond à une autre logique. Elle désigne la connaissance technique ou professionnelle qui résulte de la délégation par l'État de certaines tâches à des associations, ou de la reconnaissance par l'État de l'utilité publique de telle ou telle activité associative. Cette démarche peut s'effectuer en direction d'associations parapubliques ou quasi-professionnelles et il ne s'agit pas en ce cas de démarche participative au sens propre du terme. Cependant, dans le cas du développement communautaire ou de l'économie solidaire, la dynamique *bottom-up* peut être importante. Il arrive par exemple que certaines associations communautaires nord-américaines soient amenées à autogérer le parc de logement social. Le savoir qui se développe dans ce cadre peut être extrêmement performant techniquement. Le secteur associatif est en effet capable de réaliser certaines tâches mieux que ne le ferait l'État, parce qu'il est plus flexible et moins bureaucratique, parce qu'il s'appuie davantage sur le savoir d'usage des autres citoyens ou parce que sa proximité sociale et culturelle avec ceux-ci lui facilite la tâche. Ce type d'expertise citoyenne est cependant traversé par une tension inhérente. Plus les responsables associatifs se professionnalisent et deviennent des experts des dossiers qu'ils gèrent, plus ils se différencient du savoir d'usage des autres citoyens, et plus la distance

qui les sépare de leur base tend à se creuser. La division experts/profanes se réintroduit à l'intérieur même de la « société civile ». En France, la tendance à la professionnalisation des associations est nette depuis deux ou trois décennies. Aux États-Unis, le secteur communautaire a vu se constituer un milieu professionnel de managers associatifs passant d'une organisation communautaire à une autre et susceptibles le cas échéant de se reconvertir sur le marché privé. L'expertise par délégation tend alors à entrer en contradiction avec une dynamique réelle d'*empowerment*, d'autant que le retrait de l'État contraint le secteur communautaire à s'appuyer de façon croissante sur le marché, avec les impératifs de rentabilité que cela implique²⁵. Quoiqu'il en soit, la crise de l'État providence et l'externalisation croissante d'une série de tâches rend probable le développement de cette expertise par délégation – et par contrecoup celui des tensions suscitées par la professionnalisation des leaders associatifs et des dirigeants communautaires, car la division du travail n'est pas une dynamique qu'il est possible d'inverser facilement.

La « contre-expertise » se base sur une dynamique différente. Typiquement, elle surgit dans un contexte de controverse technique ou scientifique, lorsque certains acteurs éprouvent le besoin de décroiser le débat et de l'ouvrir au-delà du cercle habituel de décideurs. Les associations qui désirent une contre-expertise peuvent soit la réaliser elle-même, soit recourir à des experts extérieurs. Au cours des dernières décennies, les exemples en ce sens se sont multipliés dans des champs divers : élaboration de plans d'urbanisme alternatifs ou de plans communautaires issus de la base, rôle de la mobilisation d'associations de malades dans la mise en place de nouveaux protocoles ou de nouveaux traitements, contestation des cultures OGM, etc. Ils ont donné lieu à une littérature abondante et novatrice²⁶.

L'idée que le recours à la contre-expertise puisse se normaliser plutôt que de rester quelque chose d'exceptionnel présuppose une

25. Marie-Hélène Bacqué, *Les nouvelles figures des quartiers populaires, politiques et représentations. Une approche comparative France/États-Unis*, mémoire d'habilitation à diriger les recherches, Université Paris XII, 2003.

26. Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001 ; Florian Charvolin (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 2007 ; Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (dir.), *Démocratie et délibération*, dossier, *Politix*, n° 57, 2002.

problématique plus ample, basée sur trois principes. (1) La société contemporaine est conçue comme une « société du risque²⁷ » ou un « monde incertain²⁸ » dans lequel les nouveaux risques liés à l'action humaine sont davantage pris en compte. Les sciences et les techniques ne constituent pas seulement des éléments qui permettent d'affronter les nouveaux problèmes, elles sont aussi parties prenantes des causes qui les génèrent et cette prise de conscience touche les milieux scientifiques et les couches sociales portées par la modernité. La crise du modèle fordiste d'accumulation du capital ou l'ampleur de crises écologiques désormais perçues comme des risques majeurs contribuent à ce développement. L'avis des experts ne peut plus être pris pour argent comptant, parce qu'ils se trompent régulièrement, parce que les solutions qu'ils proposent ne manqueront pas de susciter des problèmes non prévus, mais aussi et plus profondément parce leur expertise est influencée par des facteurs culturels ou politiques qui sont loin d'être neutres. (2) Même si sciences et techniques ont toujours été profondément influencés par les intérêts sociaux et ont toujours été le produit de la collaborations d'acteurs allant bien au-delà du cercle des scientifiques et des techniciens, un mouvement fort pousse actuellement les sciences et les techniques à s'adosser davantage aux marchés à travers la modification des droits de brevet, les liens établis entre centres de recherche, industrie et capital-risque, le renforcement d'un marché des diplômes, etc.²⁹. (3) Dans cette perspective, la contre-expertise aux mains des citoyens (ou provoquée par leur action) représente un élément indispensable pour contrebalancer les logiques bureaucratiques et financières. Les simples citoyens et leurs associations deviennent potentiellement des acteurs légitimes dans une « démocratie technique » qu'un nombre croissant de groupes appellent de leurs vœux³⁰. Les associations peuvent alors réaliser des contre-expertises ou déléguer celles-ci à des spécialistes, et au-delà influencer sur l'orientation globale de l'ensemble des expertises, sur leurs modalités et sur les choix qu'ils convient de tirer de leurs conclusions.

27. Ulrich Beck, *La société du risque*, trad. de l'all. par Laure Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2003.

28. M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain...*, *op. cit.*

29. Dominique Pestre, *Science, argent et politique : un essai d'interprétation*, Paris, INRA éditions, 2003.

30. M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain...*, *op. cit.* ; Fl. Charvolin (dir.), *Des sciences citoyennes...*, *op. cit.*

Plus encore que l'expertise par délégation, le recours à la contre-expertise est une dimension fondamentale du « savoir citoyen ». Pour reprendre l'image utilisée par John Dewey, elle dépasse le savoir d'usage en ce qu'elle remet en question la délégation de la solution technique au cordonnier : il ne s'agit plus simplement d'expliquer à celui-ci où la chaussure fait mal ; il ne s'agit plus non plus que certains participants soit, par ailleurs, cordonniers, comme dans le savoir professionnel diffus, ou que se monte une association communautaire qui propose de réparer les chaussures usagées, comme dans l'expertise par délégation ; la contre-expertise suppose, pour garder la même métaphore, de réaliser plusieurs diagnostics sur les chaussures, d'élaborer plusieurs solutions pour les réparer, voire de contribuer à leur élaboration dès le stade de leur fabrication. Le marché, ses techniques de marketing et ses enquêtes de satisfaction ne sont dans cette perspective pas suffisants, grevés qu'ils sont par une focalisation sur la seule demande solvable, par des soucis de rentabilité à court terme et par des dynamiques d'externalisation des coûts induits. Le recours à la contre-expertise n'est cependant pas dénué de difficultés. Des pans entiers des pratiques scientifiques n'ont pas connu une dynamique qui s'apparenterait, ne serait-ce que de loin, à la mobilisation des malades du SIDA ou à celle des associations de femmes nord-américaines sur le traitement de la ménopause, cas emblématiques qui sont aussi des exemples assez particuliers³¹. Pour un plan communautaire réellement suivi d'effets, combien de quartiers ont complètement changé de forme et de population suite à des opérations immobilières réalisées sans la moindre contre-expertise ? Les associations seront-elles réellement capables de contrebalancer l'alignement croissant des sciences et des techniques sur l'économie capitaliste si les pouvoirs publics ne transforment pas radicalement leur mode d'action et n'offrent pas des moyens institutionnels et matériels permettant aux mouvements sociaux de réaliser systématiquement (ou de faire réaliser) des contre-expertises ?

Le métier de citoyen ?

Aristote, qui n'était pas un démocrate, considérait cependant que le propre de l'homme est d'être un « animal politique ». Or,

31. Jean-Paul Gaudillière, *La médecine et les sciences, 19-20^e siècles*, Paris, La Découverte, 2006.

dans la première justification philosophique de la démocratie qui nous soit parvenue, Protagoras expliquait en parlant d'Athènes :

Quand il y a besoin de délibérer sur les affaires qui intéressent l'administration de l'État, on voit se lever indifféremment pour prendre la parole architectes, forgerons, cordonniers, négociants et marins, riches et pauvres, nobles et gens du commun, et personne ne leur reproche [...] de s'aviser de donner des conseils sans rien avoir appris d'aucune source et sans avoir eu aucun maître. *C'est que, manifestement, on n'estime pas que cela s'enseigne*³².

Dans cette problématique radicale, le bon sens acquiert une dimension politique au sens fort du terme, il n'est plus cantonné au raisonnement subjectif portant sur des questions particulières et permet de discuter de l'ensemble des problèmes de la cité. Cependant, cette conception soutenait des institutions égalitaires et démocratiques qui n'étaient opérantes que parce qu'une socialisation intensive « dressait » les futurs citoyens à l'exercice de l'autonomie³³, leur permettait de se confronter quotidiennement à la chose publique et d'y exercer des responsabilités. Pour ceux qui s'y adonnaient pleinement (ce qui était loin d'être le cas de tous les Athéniens libres), la citoyenneté y était en ce sens un « métier », pour reprendre l'expression employée par Claude Nicolet³⁴ au sujet de la République romaine, et elle impliquait un savoir routinisé de différentes activités, de la participation à l'Assemblée, de l'exercice de différentes responsabilités civiques en passant par le tirage au sort ou l'élection des magistrats. Le *savoir politique* qui s'y déployait présupposait certes la faculté de jugement symboliquement liée au statut de citoyen, mais il reposait aussi sur une éducation à la citoyenneté basée sur une pratique quotidienne de celle-ci, qui aboutissait à en faire un quasi-métier. C'est pourquoi l'expertise dont les citoyens étaient censés faire preuve n'était pas limitée à leur expérience concrète et pouvait porter sur des sujets généraux, ceux que Joseph Schumpeter estimait vingt-cinq siècles plus tard hors de portée du jugement raisonnable de la masse. Si des experts techniques étaient régulièrement convoqués et entendus, il revenait à l'assemblée des citoyens de décider de déclencher ou non la question débattue.

32. Platon, *Protagoras*, 319d, nous soulignons.

33. Cornelius Castoriadis, *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil, 1978.

34. Claude Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard, 1989 (2^e éd.).

Or, si le *bon sens politique* comme faculté humaine ou citoyenne et la *compétence politique* comme savoir résultant d'un processus d'éducation et de socialisation peuvent s'articuler dans un cercle vertueux, ils peuvent aussi entrer en tension. Cela était perceptible à travers les critiques aristocratiques des démocraties antiques qui avançaient que, puisque la compétence politique est inégalement distribuée, il convient de répartir les responsabilités en fonction de cette hiérarchie. La tension a été renforcée dans les démocraties modernes dominées par le principe de la représentation – et donc d'une délégation de la prise de décision à des élus censés, dans la conception des pères fondateurs, être plus sages que les simples citoyens. Ces démocraties ont développé une vision nettement moins intensive de la *vita activa* que la cité athénienne ou même que l'humanisme civique de Florence à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance. Loin d'être l'apanage des penseurs conservateurs ou libéraux, le soupçon d'incapacité qui planait sur les masses travailla aussi la gauche républicaine ou socialiste – dont les ambivalences sur la question du suffrage universel³⁵ ou sur le thème de l'avant-garde furent révélatrices. La tension entre « bon sens » et « métier » politiques prit une ampleur particulière à partir du moment où la politique devint une profession. L'idée que la division sociale du travail allait croissant et qu'il était normal que la politique active soit, comme toute activité, réservée à un nombre restreint d'individus formés à cet effet, était présente dès la Révolution française. L'émergence progressive de politiciens de métier dans la seconde moitié du 19^e, renforcée dans un second temps par la création des partis de masse, représenta cependant une évolution considérable. Ce mouvement contrebalança largement la lente accession de tous les individus adultes à la citoyenneté en les cantonnant dans le rôle de profanes face aux professionnels de la politique.

Cependant, au 19^e siècle, seuls les plus conservateurs entendaient cantonner les citoyens non élus dans leur pure sphère privée et leur dénier toute compétence politique. Un libéral comme Benjamin Constant, qui défendait avec ardeur la division politique du travail par laquelle « une nation se décharge sur quelques individus de ce qu'elle ne peut ou ne veut pas faire elle-même³⁶ », acceptait

35. P. Rosanvallon, *Le sacre du citoyen*, Paris, Gallimard, 1992.

36. Benjamin Constant, « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes » (1819), *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, Paris, Flammarion, 1986.

parallèlement que les citoyens aient la compétence et le devoir de vérifier si les représentants agissaient au mieux de leurs intérêts. Des Républicains aux libéraux en passant par certains socialistes, beaucoup ajoutaient qu'afin d'accroître la légitimité de l'État, il fallait développer le savoir que les citoyens ont de celui-ci, et donc du fonctionnement des institutions, des questions politiques globales et de l'intérêt général. Dans cette perspective, l'État devait se faire éducateur – la mise en place des écoles publiques et de l'instruction civique allait aussi en ce sens. C'est souvent dans cette perspective que la participation des profanes aux jurys d'assises était justifiée, parce qu'elle permettait aux membres de la société civile de connaître le droit, de le pratiquer et de s'en réclamer³⁷. Quelques décennies plus tard, Émile Durkheim pouvait faire l'éloge d'une démocratie délibérative dans laquelle le développement de la discussion collective permet d'élever la conscience sociale et le savoir réflexif d'une société sur elle-même, tout en ajoutant que « le rôle de l'État n'est pas d'exprimer, de résumer la pensée irréfléchie de la foule, mais de surajouter à cette pensée irréfléchie une pensée plus méditée, et qui, par la suite, ne peut pas n'être pas différente. C'est, et ce doit être un foyer de représentations neuves, originales, qui doivent mettre la société en état de se conduire avec plus d'intelligence que quand elle est mue simplement par les sentiments obscurs qui la travaillent³⁸ ». L'intensification de la communication entre État et société et leur proximité croissante, caractéristiques de la démocratie, ne devait pas pour Durkheim mener à la confusion : il y avait bien pour lui un éducateur et des éduqués. Aujourd'hui encore, c'est souvent en ce sens que les dispositifs participatifs sont mis en place ou du moins que leurs effets sont jugés positifs par les responsables politiques : ils permettraient aux citoyens de mieux comprendre la complexité des enjeux publics, le fonctionnement de l'État, les impératifs de la gestion ou le dévouement des élus. La *culture civique* ainsi acquise a d'abord une fonction la légitimation. Elle constitue en ce sens une sorte de variante politique du savoir d'usage précédemment décrit, qui se constitue au contact des institutions. Elle ne relève pas du bon sens, ni de l'expertise au sens professionnel du terme. Il s'agit d'une initiation, nécessairement partielle, aux mystères du métier de politique, celui-ci restant l'apanage de professionnels.

37. G.W.F. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, op. cit., § 228 ; Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, op. cit.

38. Émile Durkheim, *Leçons de sociologie* (1950), Paris, PUF, 1990, p. 122-126.

Le *savoir politique* induit par les démarches participatives ou, plus largement, par l'engagement sur les problèmes de la cité, peut cependant avoir un sens qui excède ce cadre pédagogique où la division du travail entre ceux qui savent et ceux qui apprennent semble rester intacte. Dans les expériences les plus radicales, l'idée de la participation comme « école de citoyenneté » renvoie à une démocratie participative au sens strict, c'est-à-dire à une combinaison entre les institutions de la démocratie représentative et des dimensions de démocratie directe. L'école dont il s'agit vise à émanciper les citoyens et à leur donner un savoir qui leur permette progressivement de se passer de la tutelle des élus. Elle leur permet d'atteindre plus facilement leurs fins lorsqu'ils se confrontent aux officiels. Si le savoir dont il est question repose pour partie sur un savoir d'usage porté par l'expérience du contact avec les institutions, il inclut aussi collectivement des formes d'expertise par délégation et de contre-expertise qui nourrissent la formation de contre-pouvoirs³⁹. Ce raisonnement était déjà celui de Karl Marx qui s'écriait, en analysant la dynamique de la démocratie représentative : « Le régime parlementaire vit de la discussion, comment l'interdirait-il ? Chaque intérêt, chaque institution sociale y sont transformés en idées générales, discutées en tant qu'idées. Comment un intérêt, une institution quelconque pourraient-ils s'élever au-dessus de la pensée et s'imposer comme article de foi ? [...] Les représentants, qui en appellent constamment à l'opinion publique, habilite cette même opinion publique à exprimer son opinion réelle. [...] Quand, au sommet de l'État, on joue du violon, comment ne pas s'attendre à voir danser ceux qui sont en bas⁴⁰ ? » Il était aussi celui d'un Alexis de Tocqueville analysant l'impact des jurys dans l'Amérique du 19^e siècle. Tocqueville rejoignait Hegel dans l'éloge des répercussions pédagogiques des jurys populaires. Cependant, pour lui, il ne s'agissait pas simplement que la société civile comprenne mieux les nécessités et les règles de l'État, mais de valoriser une institution « républicaine », « en ce qu'elle place la direction réelle de la société dans les mains des gouvernés ou d'une portion d'entre eux, et non dans celle des gouvernants. » C'est pourquoi il pouvait conclure

39. Archon Fung, Erik Olin Wright, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey, Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.

40. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte* (1852), Messidor/Éditions Sociales, Paris, 1984.

solennellement que « le jury, qui est le moyen le plus énergique de faire régner le peuple, est aussi le moyen le plus efficace de lui apprendre à régner⁴¹. » Une telle problématique a largement été reprise dans les courants participationnistes contemporains, de Carole Pateman⁴² à C. B. Macpherson⁴³ en passant par Tarso Genro et Ubiratan De Souza⁴⁴. À l'image du monde antique, on verrait reflourir le « métier de citoyen » et décliner le « fétichisme de la délégation politique » (Pierre Bourdieu). Dans les approches les plus radicales, d'inspiration marxiste ou libertaire, la division sociale faisant de la politique un métier finirait par s'estomper.

Rejoignant les leçons des historiens des cités antiques, médiévales et renaissantes, l'analyse sociologique des expériences contemporaines de démocratie participative, y compris les plus radicales, incite cependant à douter de l'actualité de la résorption du savoir des professionnels de la politique dans un savoir politique plus générique. La participation ne concerne dans le meilleur des cas qu'une petite minorité de citoyens, elle est très inégale socialement, ceux qui s'engagent le plus résolument tendent à devenir à leur tour des professionnels de la politique – des professionnels au service des mouvements sociaux, des ONG ou des associations communautaires mais des professionnels tout de même, dont le type de savoir s'apparente parfois davantage à celui des politiciens et des hauts fonctionnaires qu'ils contestent qu'à celui de leur base. Pour autant, les visions élitistes (sociologiques ou politiques) qui ne voient dans le développement des procédures participatives ou des nouveaux mouvements sociaux qu'un trompe-l'œil reproduisant la structuration de la politique comme marché, avec une « offre » dont les professionnels (établis ou contestataires) auraient le monopole et une « demande » à laquelle seraient cantonnés les citoyens-profanes, passent à côté d'évolutions bien réelles. La « prise de parole » (*voice*) participative se laisse difficilement réduire à la dichotomie offre/demande. Elle incarne plutôt une tendance qui contrebalance au

-
41. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835-1840), livre I, 2^e partie, VIII, Paris, Garnier Flammarion, 1981 ; Y. Sintomer, *Le pouvoir au peuple...*, *op. cit.*
42. Carole Pateman, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970.
43. C. B. Macpherson, *The Life and Times of Liberal Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1977.
44. Tarso Genro et Ubiratan De Souza, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. Le Budget Participatif: l'expérience de Porto Alegre au Brésil*, traduit du brésilien par Eliana Costa Guerra, Jean-Blaise Picheral et Martine Toulotte, Paris, Fondation Charles Léopold Meyer, 1998.

moins en partie la division politique du travail entre un domaine qui relèverait du savoir de professionnels et un domaine qui relèverait (au mieux) du savoir d'usage ou du bon sens de profanes.

Claus Offe avait au milieu des années 1980 défendu l'« utopie de l'option zéro » : une moindre différenciation sociale (l'« option zéro ») pourrait dans un certain nombre de circonstances s'avérer plus rationnelle qu'une différenciation poussée à l'extrême⁴⁵. Le foisonnement actuel des « savoirs citoyens » incite à reprendre et à nuancer cette problématique et un certain nombre d'hypothèses peuvent être avancées. (1) Dans la lignée de John Dewey, il faut souligner que le recours croissant au *savoir d'usage* tend à relativiser la coupure savoir professionnel/savoir profane : l'efficacité du savoir technique repose en large partie sur une collaboration avec le savoir d'usage. (2) Le recours au *bon sens* montre parallèlement qu'une partie importante de la décision échappe à une définition purement technique et implique des choix culturels, sociaux ou politiques – choix auxquels les simples citoyens peuvent raisonnablement être associés dès lors qu'une procédure adéquate leur permet de disposer d'informations suffisantes et de délibérer convenablement sur la question. (3) Le développement du *savoir professionnel diffus* qui caractérise les sociétés de la connaissance tend à fluidifier les rôles et à confronter les savoirs techniques des personnes qui occupent des fonctions officielles avec les savoirs tout aussi techniques de « simples » citoyens. (4) Si le développement de l'*expertise par délégation* qui implique les associations de la société civile crée des tensions nouvelles, il relativise lui aussi la division du travail politique en tendant à instaurer un continuum allant du simple engagement bénévole à la constitution d'associations communautaires largement professionnalisées. (5) Le recours à la *contre-expertise*, qui se fait moins rare, témoigne du retour réflexif des sociétés contemporaines sur le rôle des sciences et des techniques. Il ouvre la porte à une « démocratie technique » qui, dans certains secteurs, a d'ores et déjà abouti à des résultats non négligeables. (6) Dans ces conditions, le développement d'un *savoir politique* à travers les « écoles de démocratie » que sont les mouvements sociaux ou les dispositifs participatifs les plus dynamiques peut être amené à jouer un rôle non négligeable. Ce développement ne mènera pas à la disparition des politiciens professionnels au profit du « métier de citoyen »

45. Claus Offe, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, trad. de l'all. par Yves Sintomer et Didier Le Saout, Paris, L'Harmattan, 1997.

entendu au sens antique. Il ne se réduit pas pour autant à une *culture civique* instrumentale à la légitimation des autorités et pourrait multiplier les situations où les citoyens « jouent le rôle des politiques. »

D'ailleurs, les tensions inhérentes aux « savoirs citoyens » ne sont-elles pas aussi, pour partie au moins, propres à la politique dans son ensemble ? Le savoir propre de celles et ceux qui font de la politique une profession se juge tout d'abord dans l'habileté stratégique et tactique déployée dans les luttes de pouvoir, sans laquelle une personnalité ne peut s'imposer dans le jeu politique. Il s'agit sans doute là du savoir le plus spécifique à cette profession, mais, à lui seul, il ne produirait que des politiciens au sens négatif du terme. Le savoir politique professionnel implique également un savoir-faire dans la gestion des politiques publiques et une maîtrise des dossiers techniques – qui fait que la politique ne se réduit pas à de la pure démagogie et qu'elle peut s'articuler à une véritable rationalité de l'action publique. Cependant, face aux experts professionnels et administratifs, les responsables politiques doivent jouer sur d'autres ressorts épistémologiques et démontrer leur capacité à diriger l'action collective (ou à être en phase avec elle) et à faire ressortir les enjeux politiques des dossiers techniques, pour aller au-delà du technocratisme et lier gestion du présent et défense de grandes causes éthico-politiques⁴⁶. En ce sens, si celles et ceux qui se consacrent au métier de politique peuvent s'appuyer sur une « expertise » propre, celle-ci ne doit-elle pas s'entendre dans le sens néo-latin du mot : « rendu habile par l'expérience », plus que dans le sens rigidifié d'une compétence professionnelle ou scientifique ? De ce point de vue, il n'y a pas de coupure épistémologique, mais seulement une différence de degré entre ce type de savoir politique et celui des « profanes ». Ce décalage est loin de pouvoir soutenir à lui seul la monopolisation du pouvoir par les élus qui s'est historiquement imposée. N'est-il donc pas possible de relativiser celle-ci à travers d'autres constructions sociales et politiques ? La mise en place de règles concernant le cumul des mandats, le financement des partis politiques et des associations, le fonctionnement des médias ou le développement des dispositifs participatifs sont susceptibles d'augmenter considérablement le nombre de celles et ceux qui disposent d'une culture civique. Même s'ils resteront selon

46. Max Weber, *Le savant et le politique* (1919), trad. de l'all. par Catherine Colliot-Thélène, Paris, La Découverte, 2003.

toute probabilité assez inégaux socialement, ces développements ne pourraient-ils pas contribuer à redonner du crédit à la politique dans son ensemble ?

Yves Sintomer est professeur de sociologie politique à l'Université de Paris 8 et directeur-adjoint du Centre Marc Bloch (Berlin). Il a notamment publié *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999 ; *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie* (avec Marion Gret), Paris, La Découverte, 2005² ; *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007 ; *Démocratie participative et modernisation des services publics : les affinités électives ?* (avec Carsten Herzberg et Anja Röcke), Paris, La Découverte, 2008.

RÉSUMÉ

Du savoir d'usage au métier de citoyen ?

Dans les démarches participatives contemporaines, des expressions comme « savoir citoyen », « savoir ordinaire » ou « savoir d'usage » sont utilisées de façon inflationniste. L'article clarifie analytiquement ce que recouvrent ces expressions en étudiant successivement trois ensembles épistémiques mobilisables dans les dynamiques de participation : la raison ordinaire, l'expertise citoyenne et le savoir politique. Il interroge les enjeux politiques de cet appui revendiqué sur ces formes spécifiques de savoir, et contribue à renouveler l'opposition classique entre théories élitistes et théories « participationnistes » de la démocratie. Si la résorption du savoir des professionnels de la politique dans un savoir politique plus générique est improbable, l'appui sur les savoirs citoyens n'est-il pas susceptible de contribuer à redynamiser la politique dans son ensemble ?

User Knowledge and Citizenship As a Vocation

Current-day participatory approaches overuse expressions like “civic knowledge”, “ordinary knowledge” and “user knowledge”. The foregoing article analytically clarifies these expressions by successively studying three epistemic sets applicable to the dynamics of participation: ordinary reason, civic expertise and political knowledge. It investigates the political stakes of espousing these specific forms of knowledge and contributes to the renewal of the classic opposition between elitist and “participatory” theories of democracy. If the expertise of political professionals is unlikely to be assimilated into a more generic political knowledge, isn't the espousal of civic knowledge likely to help revitalize politics as a whole?